

ethias



**Assurance RC des Administrateurs  
de clubs, via l'Association  
Francophone de Tennis**

# LE RISQUE

Mise en cause de votre responsabilité personnelle (et donc de votre patrimoine privé) en tant qu'administrateur.

Même si vous agissez en tant que bénévole, vous devez répondre de vos actions :

## Envers l'ASBL

Un mandat d'administrateur vous est confié. Si vous exécutez mal ce mandat, l'asbl pourrait intenter une action contre vous.

## Envers les tiers

Les tiers pourraient également mettre en cause la responsabilité des administrateurs.

## EXEMPLES

- *achat non nécessaire pour l'association;*
- *dépenses excessives;*
- *se désintéresser de la gestion;*
- *délégation à une personne incompétente;*
- *conclusion contrat au-delà limite de compétence;*
- *non-respect procédure marché public;*
- *Etc, ...*

# SOLUTION ASSURANTIELLE

**Grâce à l'AFT, les clubs constitués en ASBL peuvent accéder à une formule d'assurance très simple et particulièrement compétitive:**

## Simplicité:

**Aucun questionnaire, ni formalisme. Il suffit de manifester votre intérêt auprès de l'AFT.**

## Compétitivité:

**Pour une prime annuelle de 90€ + taxes (98,33€ttc) par club, quel que soit le nombre d'administrateurs, vous bénéficiez de garanties Responsabilité Civile, défense civile, défense pénale à concurrence 125.000€ par sinistre et par an.**



## COMMENT SOUSCRIRE ?

**Il suffit de manifester votre souhait auprès de l'AFT.**

**Si le nombre de clubs intéressés est suffisant, l'AFT souscrira un contrat-cadre auprès d'Ethias et transmettra la liste des clubs dont les administrateurs seront assurés.**

**La prime est facturée à l'AFT qui répercutera auprès des clubs.**

**Le modèle de contrat est joint en annexe à titre informatif.**